

LA LETTRE D'INFORMATION DES 3RD'ANJOU

Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou



www.3rdanjou.fr



► L'édito DU PRÉSIDENT



David LAGLEYZE
Président des 3RD'Anjou

"Mission Zéro", c'est notre rendez-vous annuel et la ligne directrice de notre syndicat depuis sa création. Ainsi, nous avons proposé le 16 novembre dernier de nombreux ateliers permettant de vous accompagner pour diminuer vos emballages. Cette expérience vient en complément des multiples articles que nous éditons toute l'année et que nous vous invitons à parcourir sur notre site internet (ou dans les divers supports de communication de votre commune : bulletins, Intramuros, etc.).

Autre source de baisse des déchets, les bioressources, ils pèsent encore pour 30% de votre poubelle grise. Afin de vous permettre de les sortir de vos ordures ménagères, nous favorisons le déploiement de composteurs ou lombricomposteurs individuels subventionnés par les 3RD'Anjou. En complément, nous avons commencé une première phase de mise en oeuvre de points d'apport volontaire dans les zones très urbanisées où l'usage de composteurs est plus complexe.

Autre enjeu fort pour 2025 : diminuer le poids de la benne tout venant des déchèteries qui contient encore trop de matière valorisable. Pour aller dans ce sens, nous avons optimisé et déployé de nouvelles filières, notamment les menuiseries, le bois et le plâtre.

C'est ainsi que nous restons fidèles à notre ligne : réduire, réemployer, recycler les déchets, et protéger notre environnement tout en maîtrisant au mieux nos coûts. Certains de votre adhésion à nos valeurs et objectifs, c'est ensemble que nous contribuerons à la valorisation, la préservation et l'amélioration des conditions de collecte et de traitement de nos déchets.

Tous mes vœux pour cette année 2025.

Bonne lecture.

► LE SOMMAIRE

Page 1 : Le bilan de la 3ème édition de Mission Zéro

Page 2 : Quelles solutions pour trier ses biodéchets ?

Page 3 : Les nouvelles filières dans les déchèteries du territoire

Page 4 : Les aides et les actions pour vous accompagner dans la réduction de vos déchets

► Le bilan de la 3^{ème} édition de « MISSION ZÉRO »

Jamais deux sans trois ! Le samedi 16 novembre 2024, se tenait la troisième édition de « Mission Zéro » l'événement annuel des 3RD'Anjou pour promouvoir la réduction des déchets.



Après une première édition organisée au Louroux Béconnais (Val d'Erdre-Auxence) en 2022, et une deuxième édition en 2023 à Faye d'Anjou (Bellevigne-en-Layon), l'édition 2024 est venue clôturer un premier cycle d'événements couvrant l'ensemble du territoire.

L'événement grand public a traité cette année, de la thématique des EMBALLAGES dans notre quotidien. L'occasion de parler du recyclage, rappeler les règles du tri des emballages et surtout de montrer différentes façons de les réduire.

Toute l'après-midi, les 3RD'Anjou et leurs partenaires, ont eu à cœur de transmettre leurs connaissances sur ces sujets.

La recyclerie Créalab a animé une **fresque du plastique** et a tenu un **stand de recyclage numérique de bouteilles** ;

L'Appel du Végétal a présenté une **alternative aux sodas**, responsables de la production de millions de bouteilles plastique chaque année ; Allsigest a proposé un **atelier pour fabriquer des solutions de remplacement au film étirable** ; Éco-Formations des Pays de la Loire a animé un **atelier de fabrication de soins cosmétiques** ; Étriché en Transition à appris aux visiteurs à **emballer leurs cadeaux sans créer de déchets** ; les 3RD'Anjou ont proposé un **stand d'animation sur le tri**, un **atelier de fabrication de savons**, de **lessive en poudre**, de **produits nettoyants**, **pastilles lave-vaisselle** et pour les **toilettes**, des **protèges-cahier en textile**, ainsi qu'une **solution amusante de remplacement du sac à pain** en papier classique !

Tous les visiteurs étaient ravis !

En complément, des visites du centre de tri, Anjou Tri Valor, de Saint-Barthélemy d'Anjou étaient proposés les 6 et 20 novembre, permettant de comprendre le devenir de nos emballages après leur collecte.

► QUELLES SOLUTIONS POUR TRIER SES BIODÉCHETS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des bioressources est obligatoire.

Pour trier et valoriser vos biodéchets encore déposés avec vos ordures ménagères, plusieurs solutions s'offrent à vous.

Pour tous les particuliers

Le composteur

Les 3RD'Anjou peuvent vous mettre un **composteur à disposition**. Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un forum de 40 minutes pour vous former et échanger sur les pratiques du compostage. Au terme de cette rencontre, le composteur vous est remis. Le modèle est au choix et la participation demandée est ajoutée à votre facture :

- 20€ pour un composteur en **plastique de 300L**
- 45€ pour un composteur en **bois de 300L**
- 55€ pour un composteur en **bois ou en plastique de 600L**



Le lombricomposteur

Le lombricompostage est une forme de « compostage d'intérieur ». Pour celui qui n'a pas de jardin, le lombricompostage permet de trier ses biodéchets et de les valoriser en retirant un engrais.

Le lombricomposteur peut être installé en **intérieur**, dans un **garage** ou sur un **balcon**. Pour faciliter le développement de cette pratique, les 3RD'Anjou peuvent vous attribuer une subvention d'aide à l'achat d'un lombricomposteur.



Pour les habitants volontaires des secteurs concernés par la première phase



Le dépôt en Point d'apport volontaire

Ce moyen de tri et de valorisation des biodéchets, est en cours de mise en place sur **10 communes*** qui se sont portées volontaires. Réservée dans un premier temps aux particuliers inscrits et dans un périmètre limité autour des abri-bacs, cette solution a pour vocation d'être élargie.

Loin d'être un moyen de remplacement des composteurs, les abri-bacs sont une solution complémentaire de tri des biodéchets pour ceux qui ne peuvent pas composter ou lombricomposter. Elle permet aussi de trier des biodéchets difficiles à composter à la maison (restes d'assiette, viandes et poissons). Les dépôts faits dans les abri-bacs doivent être irréprochables : les biodéchets sont ensuite compostés à Écouflant pour enrichir des terres agricoles locales.

**Durtal, Tiercé, Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts d'Anjou), Le Lion d'Angers, Le Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence), Bécon-les-Granits, Saint-Georges-sur-Loire, Chalennes-sur-Loire, Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire), Brissac-Quincé (Brissac-Loire-Aubance).*



Pour les professionnels

Le porte-à-porte

Le tri à la source des biodéchets imposé par la Loi AGECE concerne également tous les professionnels et les collectivités. Ainsi, les 3RD'Anjou proposent depuis septembre 2024 aux professionnels, une collecte spécifique des biodéchets par un système d'échange de bacs (retrait des bacs pleins remplacés par des bacs vides, propres et hygiénisés).









Pour tous renseignements : prevention@3rdanjou.fr

► LES NOUVELLES FILIÈRES DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Depuis le 2 novembre dernier, le tri des déchets a évolué dans les 10 déchèteries des 3RD'Anjou pour suivre le déploiement, à l'échelle nationale, de la filière de gestion des produits et matériaux de construction du bâtiment.

Cette filière vise à faciliter la collecte et le recyclage des déchets issus des travaux de construction, de rénovation et de démolition, et de réduire encore les quantités de déchets collectés dans les bennes de tout-venant (déchets non recyclables).

Cette évolution entraîne quelques modifications des règles de tri avec la mise en place des contenants suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Bois (excepté sur les déchèteries de Thouarcé (Bellevigne-en-Layon), Chalonnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire) : regroupement des éléments et des objets des secteurs du bâtiment, de la maison et du jardin (mobilier, bois d'ossature, palissades, abris de jardin, lames de terrasse, panneaux de particules, OSB, etc.)  	<ul style="list-style-type: none">• Plastiques : regroupement des éléments et des objets des secteurs du bâtiment, de la maison et du jardin (mobilier, gaines, tubes, tuyaux, revêtements de sol PVC, liners de piscine, seaux, caisses de rangement, gros jouets, etc.)  
 <ul style="list-style-type: none">• Plâtre : plaques et carreaux de plâtre – hors briques plâtrières.	  <ul style="list-style-type: none">• Menuiseries vitrées : portes et fenêtres vitrées en bois/alu/pvc dont le verre est intègre.

Les 3RD'Anjou estiment qu'avec ces nouvelles règles, ce sont **environ 2 700 tonnes de déchets du bâtiment qui pourront être valorisées** dont 800 tonnes qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

Tous les déchets du bâtiment (de la maison) peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dédiés (distributeurs, etc.) Plus d'informations via l'outil de géolocalisation : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/> ou auprès des services des 3RD'Anjou.

► LES AIDES ET LES ACTIONS

pour vous accompagner dans la réduction de vos déchets.



Subvention pour aider à l'achat de couches lavables

40% de prise en charge limitée à 150€ / enfant
(réservée aux particuliers)

Subvention pour aider à l'achat d'un broyeur thermique

50% du montant d'achat dans la limite de 150€
(réservée aux particuliers)

Depuis la création du syndicat (2022), plus de 7 000€ d'aides ont été accordés.



Mise à disposition de gobelets et de carafes réutilisables pour vos événements

(réservée aux associations et aux collectivités)
Déjà plus de 120 000 gobelets jetés évités !

Aide à l'organisation d'opérations de nettoyage de la nature, prêt de matériels comme pinces, chasubles, sacs poubelle et gants

(réservée aux associations et aux collectivités)
88 actions déjà soutenues !



Subvention d'aide à la création de nouveaux Repair Café

(réservée aux associations)

Accompagnement des établissements scolaires et de formations pour améliorer leur bilan écologique



Informations, conseils et astuces livrés par l'équipe d'animateurs sur notre site internet et lors de leur présence sur les marchés et les événements locaux

MAINTENANCE DES BACS

Vous avez la possibilité de faire appel aux services des 3RD'Anjou, sans surcoût, en cas de dégradation de votre/vos bac(s) ; couvercle, cuve ou roue(s).



VIGILANCE

Des individus tentent de se faire passer pour des agents des 3RD'Anjou pour vous vendre un calendrier. Pour rappel, le calendrier vous est distribué en fin d'année gratuitement.

Le calendrier est également disponible sur notre site internet.

Page 4



Siège social : 103 rue Charles

Darwin - 49125 Tiercé

☎ 02 41 59 61 73

✉ contact@3rdanjou.fr

🌐 www.3rdanjou.fr

2 accueils de proximité :

13 ZA la Promenade
49750 Beaulieu-sur-Layon

2 rue d'Angers
Le Louroux-Béconnais
49370 Val d'Erdre-Auxence

